

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, L. GUILLAUME, T. GERARD, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Absents : Alain JACQUET

Excusés : G. GERBOD, M. CAPET, M. FONGELLAS, J. MOREL et J. FOURNIER

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 16 juillet 2021

1) Approbation compte-rendu du 17/06 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin, à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD comme secrétaire de séance.

2) Plan vélo

Fabienne JOBARD explique que l'étude Plan vélo a été envoyée à tous les élus. Arcade préconise une programmation des actions du plan vélo sur 5 ans pour les liaisons intercommunales (financées par Arcade) et les aménagements communaux (financés par les municipalités). Un poste de chargé de mission Plan vélo, fortement subventionné, pourrait permettre de mettre en place et suivre toutes les actions.

Pour Bellefontaine, on a retenu un chaucidou de 1 km, entre l'entrée du village et le Clos Jean et aussi du jalonnement. On se demande si la vitesse sera limitée à 30 kms/h sur tout le chaucidou. On se pose aussi la question de la nature du revêtement sur les côtés du chaucidou : la résine sera coûteuse et pas forcément résistante au déneigement.

Le coût total est estimé à 140 000 € avec un Reste A Charge d'environ 40 000 € soient 8000 € par année pendant 5 ans à prévoir au budget ; le conseil y est favorable.

D'autres aménagements telle que la voie verte le long de l'Evalude ont été mis en opportunités et pourraient être réalisés à plus long terme. Pour les actions sur la route départementale, l'accord du conseil départemental sera nécessaire.

Fabienne JOBARD va transmettre à Arcade l'accord du conseil municipal avec ses questionnements.

3) Parking lac

Pierre Alain BOURGEOIS d'Arcade a préparé une esquisse de plan de parking avec 48 places de stationnement, deux emplacements bus pour un coût de 129 000 auxquels il faudra ajouter le coût d'achat de 2 parcelles... Des plantations ont été prévues pour améliorer le visuel depuis la route et la maison Morel.

Le conseil propose de modifier le plan avec un parking situé plus bas ,moins large, plus en longueur afin d'éloigner le parking de la maison, si cela est possible car on dépasserait alors l'emplacement réservé au PLUi ... La zone de convivialité avec tables et bancs pourrait être aménagée en bordure de parking.

On aimerait aussi que soit prévu un branchement électrique pour la vente de badges.

Fabienne Jobard va remercier les services techniques et leur transmettre ces remarques pour demander un plan modifié.

4) Voyage scolaire

Le directeur d'école Gilles Yvetot a demandé des précisions sur la subvention pour les sorties scolaires de fin d'année. Comme les années précédentes, le conseil souhaite attribuer 11 € par élève soient 429 € pour 39 élèves. La subvention n'avait pas été attribuée en 2020 pour cause de covid. Tous les 3 ans, un voyage de plusieurs jours est organisé afin que chaque élève puisse en bénéficier 2 fois dans sa scolarité, et dans ce cas 50 € par enfant seront versés sur la coopérative scolaire.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Convention cantine

L'Épicéa assurera la cantine à la rentrée prochaine, comme prévu. La Chaumière a annoncé qu'elle ne pourrait ensuite plus se charger de la cantine. Olivier Genin a précisé que son employé va être absent de mi-septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Olivier Genin, assurant le service des repas chez Girod, ne pourra pas ouvrir le restaurant le midi. On a donc convenu de transférer la cantine à la salle des fêtes durant cette période. Le prix va évoluer de 5,95 € à 6 € (et de 4.95 € à 5 pour le 2^{ème} enfant d'une même famille). Les menus devront être affichés.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Contrats du personnel communal

Bénédicte LAUX est promue en CDI ; chaque CDD doit obligatoirement évoluer en CDI au bout de 6 ans. Le CDI reprendra les mêmes clauses que son précédent CDD d'atsem, avec présence en classe aux côtés des enseignants, ménage des locaux scolaires et accompagnement dans le bus. Pascale Morel et Jessica Morel ne feront plus de ménage le soir à l'école.

Quant à Jessica MOREL qui gère la cantine et la garderie périscolaire, son CDD est reconduit avec les mêmes clauses également. Un CDI lui sera proposé en septembre 2022.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Tarifs ENB

Lors du dernier conseil d'administration d'ENB du 8 juillet, le président d'ENB a présenté les tarifs des forfaits de ski nordique qui sont en accord avec Espace Nordique Jurassien. Les tarifs augmentent légèrement : le forfait saison Bellefontaine passe de 59 € à 60 € et le forfait saison montagnes du Jura de 96 € à 98 €. L'ensemble des tarifs est joint.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Bois vente et achats

Madame le Maire annonce que le garde forestier Emmanuel Anselme a quitté l'ONF et a été remplacé par M. Terret en intérim. La vente du 1^{er} juillet ne donne pas satisfaction ; la parcelle 15 de 315.82 m³ s'est vendue à 3 420 € à DUCRET LES FILS soit 42.49 euros /m³. Il a été expliqué que les prix de vente suivaient le marché actuel et pouvaient se situer entre 4 et 6 euros /m³ en dessous des prix habituels. Mais Madame le Maire avait pourtant signalé oralement qu'elle fixait un tarif de vente d'au moins 47 € par m³...L'ONF ne l'a pas respecté, en invoquant un manque de signalement d'information par écrit.

Le conseil demande à Madame le Maire d'envoyer un courrier à l'ONF pour signaler ce dysfonctionnement et son mécontentement.

Madame le Maire explique qu'elle a reçu une demande du notaire concernant la copro BOURGEOIS qui vend une parcelle de bois, située en haut de la Plaine au Guy, de 1 hectare 800 pour 16 500 €. La commune peut exercer son droit de préemption sur cet achat. Le conseil municipal décide de ne pas exercer ce droit sur ce bien qui ne lui semble pas présenter d'intérêt communal.

9) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) **Un arrêté de renouvellement d'autorisation de versement des eaux usées de l'entreprise Signaux Girod** doit être établi pour le syndicat mixte du Haut-Jura. Cet arrêté est signé pour un an et est reconductible 1 an maximum. Il y a une contribution financière, les rejets sont très réglementés au niveau quantitatif et qualitatif. Des objectifs de baisse de la pollution, de développement durable sont mis en oeuvre. Le conseil donne son accord pour la signature du renouvellement du contrat.
- 2) Madame le Maire demande si le conseil estime que l'installation de **toilettes sèches** au Risoux est souhaitable. Rémi pourrait s'en charger...Le conseil donne son accord pour demander un devis de fournitures et une prévision des heures techniques nécessaires pour cette réalisation et voudrait en confier la maintenance à ENB .

- 3) Une **bordure** va être installée sur l'aire de camping-cars pour délimiter et sécuriser la rigole, car deux camping-cars sont tombés dedans en reculant.

- 4) Pierre **BOURGEOIS** a demandé à la commune si une subvention peut être attribuée à son association «**Des amplis et des sapins** ». Cette demande sera honorée en fin d'année en même temps que le vote des subventions aux autres associations.

- 5) François-Henri **LOERCH** demande si la **fontaine en Bequi** peut être déplacée vers le panneau d'entrée de village à l'occasion de la réparation de sa conduite endommagée. Madame la Maire va demander l'autorisation au département qui est propriétaire du terrain.

- 6) Madame le Maire signale que plusieurs cambriolages ont eu lieu sur la commune et demande aux habitants de rester vigilants surtout en période estivale et de prendre toutes les précautions nécessaires.

- 7) La communauté de communes a décidé d'interrompre les **pots d'accueil d'été du dimanche matin** et de les remplacer par un accueil individuel à l'OT... Ceci est dû aux nouvelles exigences liées à la crise sanitaire : limitation du nombre des participants à 50 ou pass sanitaires exigés...Plusieurs élus regrettent cette annulation puisque ces pots d'accueil remportent un vif succès et font la promotion du territoire.

- 8) Olivier Perrad va demander au sidec si la commune pourrait avoir la main sur le **pilotage de l'éclairage public** afin de fixer et faire évoluer l'extinction de l'éclairage public.

- 9) **La société de pêche** a exprimé par écrit son mécontentement et ses difficultés liées à l'interdiction de circulation sur la route des lacs. Une lettre réponse leur précisera que cet arrêté a été pris pour résoudre les problèmes de fréquentation du site par les campings cars et que l'on a réduit les ayants droits aux propriétaires et clients du gîte Chez l'Aimé en accord avec Chapelle des Bois et le PNR.

- 10) Une **dotation DETR de 9566,87 €** a été attribué par la Préfecture du Jura pour la rénovation de la voirie de Chauv Mourant et du ralentisseur dont le montant total était de 38 267,46 € (soient 25% de taux de subvention).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 28 juillet 2021